



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Infructueux - Sans suite

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-116868>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **25-116868**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-95308

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 26/08/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE NICE

Correspondant : M. DE Nice Le Maire

Adresse : 5 rue de l'Hotel de Ville, 06364 Nice cedex 4

Coordonnées :

Téléphone : 0497133774

Courriel : dao@nicedazur.org

Adresse internet : <https://commandepublique-nca-vdn-ccas.safetender.com/>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : RESTAURATION D'UNE ŒUVRE MONUMENTALE EN BRONZE « TIGRE TERRASSANT UNE ANTILOPE DE L'ARTISTE CLOVIS EDMOND MASSON

Section 4 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 5 - Attribution(s) du marché

Marché déclaré sans suite.

Section 6 - Autres informations

Nombre total d'offres reçues : 2

Autres informations : L'administration a publié ce marché dont l'objet est la restauration d'une œuvre monumentale en Bronze. En cours de procédure, l'administration s'est rendu compte d'une erreur sur

la matière de composition de l'œuvre. Cette erreur sur la nature du besoin objet du marché est de nature à compromettre la concurrence. En conséquence, la procédure est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. La procédure sera relancée ultérieurement.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/10/2025